

Portrait de l'AMSPQ

43 membres : 38 maisons, dont deux offrent uniquement des soins palliatifs pédiatriques, et cinq projets de maison en cours de développement.

351 lits dédiés disponibles, représentant **34 %** des lits en soins palliatifs au Québec.

Plus de 6500 demandes d'admission par an, dont près de **5500** patients admis.

Un taux de satisfaction global de **92 %**.



Annuellement, les
Québécois donnent



360 000
heures en
bénévolat



35 M\$
en dons



Assurer une fin douce pour tous

Les maisons de soins palliatifs [MSP] pour les adultes et les enfants sont essentielles au système de santé. Dans le contexte du vieillissement de la population et de la croissance des besoins en soins de fin de vie, elles offrent aux patients et à leurs proches les soins et l'accompagnement pour qu'ils puissent profiter d'une qualité de vie jusqu'aux tout derniers instants.

La convention actuelle de financement des MSP prend fin le 31 mars 2025. Les personnes en fin de vie, elles, ont des besoins plus que jamais et la vitalité des MSP dépend du rehaussement de leur financement.

Maintenir l'accès aux soins sans frais

L'AMSPQ réclame un financement public équitable et adéquat, car les conditions de financement actuelles mettent en péril la pérennité des MSP et l'accès aux soins sans frais. Présentement, les initiatives philanthropiques tentent de compenser l'écart entre le financement actuel et les frais d'opération. Il est inconcevable que la population soutienne davantage bénévolement et financièrement les MSP.

L'actualisation du financement public est donc fondamentale.

Moins de moyens que nos voisins

Comparaison avec le financement actuel des MSP pour adultes en Ontario

Québec

Financement par lit annuellement : **112 634 \$**

Coût moyen par lit annuellement : **261 015 \$**
[incluant tous les frais d'opération]

Ontario

Financement des MSP de 6 lits et moins : **174 300 \$ par lit annuellement**

Financement des MSP de 7 lits et plus : **152 250 \$ par lit annuellement**

La fin de vie a-t-elle un prix ?

L'AMSPQ demande de rehausser le financement des MSP afin d'inclure :

- **L'égalité salariale** avec les professionnels du réseau de la santé.
- **Les frais pour les services alimentaires.**
- **Un financement en fonction du nombre de lit :**
 - MSP de 6 lits et moins : **177 201 \$ par lit annuellement**
 - MSP de 7 lits et plus : **166 799 \$ par lit annuellement**
- **Une indexation de 2,6 %** au 1^{er} avril 2025 pour la part du financement liée aux frais directs salariaux, conformément aux conventions collectives en vigueur.
- **Une indexation de 2 %** par année pour la part du financement relié aux frais de fonctionnement non salariaux.

L'ensemble de ces demandes représente une question de pérennité pour les MSP en assurant la rétention du son personnel soignant pour ainsi travailler à optimiser la qualité des soins.